



DATE : Juin 2026

OBJET : Appel à candidatures du Comité d'examen d'agrément des programmes en assistance dentaire

Nous recherchons deux (2) membres pour un mandat de trois ans au sein du Comité d'examen d'agrément des programmes en assistance dentaire, qui entrera en vigueur de 2026 à 2029. Le comité est responsable d'examiner les rapports de visite d'agrément, les rapports de progrès et d'autres demandes concernant les programmes en assistance dentaire.

Activités du comité

- Examiner les rapports de visite d'agrément et les rapports de progrès concernant les programmes en assistance dentaire afin de déterminer si des documents supplémentaires sont nécessaires et de prendre une décision finale quant au statut d'agrément des programmes.
- Examiner les présentations des revues annuelles du programme et les autres documents connexes.
- Examiner les demandes d'agrément émanant de nouveaux programmes.

Qualifications

Qualifications requises du (ou de la) candidat(e) :

- Un(e) enseignant(e) affilié(e) à un programme en assistance dentaire agréé.
ou
- Un(e) assistant(e) dentaire en exercice, inscrit(e) et en règle auprès de son organisme de réglementation provincial et ne faisant l'objet d'aucune mesure disciplinaire.
- Une expertise dans le domaine de l'assistance dentaire, attestée par une formation pertinente, des qualifications professionnelles et une expérience professionnelle ou universitaire.
- Une capacité à respecter le niveau d'engagement décrit ci-dessous.

Compétences souhaitées :

- Une expérience antérieure ou actuelle dans le domaine des techniques d'évaluation formelles.

- Une formation à la sécurité culturelle et à l'humilité à l'égard des peuples autochtones.
- Une formation sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.
- Une expérience antérieure au sein d'un organisme de réglementation.
- Une expérience antérieure en matière d'agrément.
- Une expérience antérieure en tant qu'évaluateur(trice) de la CADC.
- Le bilinguisme (français/anglais) constitue un atout majeur.

Engagement

Les membres du comité doivent :

- Être en mesure d'évaluer objectivement un programme de formation en se basant sur des critères généraux comme le programme d'études, le corps enseignant, les installations, l'évaluation par les étudiants et l'analyse des résultats.
- Faire preuve d'équité, d'impartialité et de confidentialité dans l'exercice de leurs fonctions au sein du comité.
- Consacrer entre quatre (4) et huit (8) jours par année aux activités du comité, notamment à la formation et à l'examen approfondi des documents imprimés ou électroniques.
- Disposer d'une connexion Internet fiable et d'un équipement technologique adapté pour participer à des réunions en ligne.
- Être disponible pour participer à des réunions virtuelles avec le comité au moins quatre fois par année.

Qui peut présenter sa candidature?

Cette occasion s'adresse à tous les enseignants et formateurs des programmes en assistance dentaire disposant d'une expertise formelle dans ce domaine et aux assistants dentaires en exercice.

Dépenses et rémunérations

Les membres du comité perçoivent des honoraires pour leur participation aux réunions. Les réunions se déroulent généralement en ligne. Si des réunions en présentiel s'avèrent nécessaires, les membres du comité peuvent demander le remboursement de leurs frais, notamment les frais de déplacement, d'hébergement et les honoraires liés à leur participation à ces réunions.

Si vous souhaitez vous joindre au comité

Veuillez fournir :

- Le formulaire de candidature dûment rempli, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdac-cadc.ca/fr/a-propos/joignez-vous-a-nous/>.

- Une copie de votre curriculum vitae à jour.
- Une lettre de présentation expliquant en quoi vos compétences correspondent aux exigences du poste.
- Deux lettres de recommandation.
- Veuillez noter qu'un entretien avec le personnel de la CADC sera mené virtuellement dans le cadre de notre processus d'examen.

Tous les documents doivent être envoyés à l'attention de Georgia Cameron à l'adresse suivante : cdac@cdac-cadc.ca avant le 14 août 2026.